



Hors-série VALHOR en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

LE VÉGÉTAL, C'EST LA VIE – ET C'EST PROUVÉ !



© S. Barthélémy

Dans un contexte budgétaire inédit, il est essentiel de faire des choix qui allient efficacité et impact durable. Notre interprofession le proclame depuis longtemps : « le végétal, c'est la vie ! ». Aujourd'hui, nous pouvons l'affirmer, au-delà des slogans. Des économistes l'ont chiffré, démontrant ainsi la puissance des espaces verts pour améliorer la qualité de vie et répondre aux défis actuels.

En 2023, les espaces verts urbains ont contribué à sauver plus de 22 000 vies, en réduisant les risques de maladies chroniques et en favorisant le bien-être psychologique des habitants. Ce chiffre n'est pas une allégation. Il s'appuie sur des études rigoureuses, compilées par Nicolas Bouzou et son cabinet, Asterès. La conclusion est claire : la nature en ville est un pilier essentiel de notre santé.

Mais ce n'est pas tout. Les espaces verts sont aussi des alliés incontournables face au réchauffement climatique et aux dérèglements multiples qu'il implique. En 2023, ces oasis urbaines, écosystèmes résilients, ont généré une valeur sanitaire et environnementale de 2,3 milliards d'euros.

Ces résultats sont un appel à l'action. Ils invitent les élus et les professionnels du paysage à nouer des partenariats ambitieux pour mieux gérer nos ressources, notamment l'eau, dont les cycles perturbés exigent de conclure de nouveaux pactes, territoire par territoire.

Le défi est immense ! Aujourd'hui, les espaces verts couvrent 34 % des zones urbaines françaises, plaçant notre pays en deçà de la moyenne européenne (44 %). Mais cette situation révèle un formidable potentiel : augmenter la surface verte de 14 % pourrait marquer un tournant décisif dans la transition écologique. 14 % de nature en plus, c'est 14 % de bien-être supplémentaire, 14 % d'efficacité environnementale, et surtout 100 % de collaboration entre élus et spécialistes de la végétalisation et de la renaturation, les professionnels du végétal et du paysage.

Ensemble, faisons place au végétal !

Nicolas LEROY,
Entrepreneur du paysage, Membre du Bureau de VALHOR

ESPACES VERTS : UN TRIPLE RETOUR SUR INVESTISSEMENT POUR LES VILLES

L'Unep¹ publie une étude économique réalisée par Asterès² qui précise en volume les bienfaits apportés par les espaces verts, créateurs de valeur pour la santé et l'environnement, mais également d'un point de vue monétaire.

Des enseignements précieux à l'heure où les marges de manœuvre réduites en termes de budget rendent plus que jamais essentiels les éléments quantitatifs montrant le « retour sur investissement » des espaces verts.



Écoquartier de Volonne (04)

© Marie Calmes

Végétal et santé publique : des bénéfices multiples

Les espaces verts en milieu urbain offrent des avantages considérables pour la santé physique, mentale et cognitive. Ils contribuent, entre autres, à réduire le risque de mortalité, notamment lié aux maladies cardiovasculaires, à atténuer les effets des vagues de chaleur et à prévenir certaines affections chroniques comme le diabète de type 2.

Ainsi, en 2023, on estime que ces espaces ont permis de sauver 22 200 vies, contribuant ainsi à une baisse de 3 % de la mortalité. En outre, les espaces verts peuvent diminuer l'incidence de l'asthme chez les personnes vulnérables. Sur le plan psychique, ●●●

1. Union nationale des entreprises du paysage

2. L'impact des espaces verts urbains en France, étude basée sur les données de 72 villes françaises, publiée en avril 2024.



Allées Jean Jaurès à Montrouge (92)

© Pena Paysages

●●● ils améliorent la santé mentale en atténuant les symptômes de dépression et en réduisant les prescriptions d'antidépresseurs, surtout dans les zones densément arborées. Leurs effets bénéfiques sur la concentration et la mémoire sont également reconnus, en particulier chez les enfants. Enfin, les espaces verts favorisent un sommeil de meilleure qualité et influencent positivement certains facteurs de santé, tels que l'activité physique et l'indice de masse corporelle. L'étude menée par le cabinet Asterès complète d'autres travaux menés en France, notamment par Plante & Cité sur l'impact des expériences de nature sur la santé physique et mentale des citoyens, objet de nombreuses publications.

Les espaces verts, un rempart écologique en ville

Outre ses effets bénéfiques sur le plan sanitaire, la végétation urbaine se révèle un atout majeur pour l'environnement. Elle contribue d'une part à réduire l'effet d'îlot de chaleur, grâce à l'ombre qu'elle procure et au phénomène d'évapotranspiration. Des gains

tangibles de 1°C à 3°C sont mesurés, d'après une observation menée dans plus de 600 villes européennes. D'autre part, le rôle des arbres est primordial : ils améliorent la qualité de l'air, en absorbant les polluants atmosphériques. Ils ont également une fonction dans la séquestration du carbone, avec une absorption moyenne de 14 kg de CO₂ par arbre et par an, ce qui aide à baisser la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Ils optimisent aussi l'infiltration et la rétention d'eau, aidant ainsi à contenir les risques d'inondation et à prévenir les sécheresses.

Bilan économique des espaces verts : un impact mesurable

Grâce aux bienfaits des espaces verts sur la santé, des dépenses et des pertes de production ont pu être évitées, pour un montant estimé à 524 millions d'euros en 2023. Ces économies se décomposent comme suit : 290 millions d'euros pour le diabète de type 2, 148 millions pour les traitements antidépresseurs et 86 millions pour les autres pathologies chroniques. L'Assurance maladie

// Les municipalités, ménages et copropriétés financent majoritairement les espaces verts sans en être les principaux bénéficiaires. Si ce décalage est typique des biens créant des externalités positives, il est toutefois intéressant de réfléchir à des incitations pour intégrer la valeur des services sanitaires et environnementaux des espaces verts. Ces incitations devraient viser non seulement les acteurs publics, mais aussi les entreprises et ménages, afin de mobiliser les terrains privés. »

Nicolas Bouzou, directeur du cabinet d'étude Asterès.

L'impact positif des espaces verts en 2023

/ Sur la santé des Français

22 200 vies sauvées

130 000 cas de diabète de type 2 évités chez les seniors

49 000 autres maladies chroniques évitées chez les seniors

95 000 traitements anti-dépresseurs évités chez les moins de 65 ans

1 500 cas d'asthme infantile évités grâce à l'amélioration de la qualité de l'air

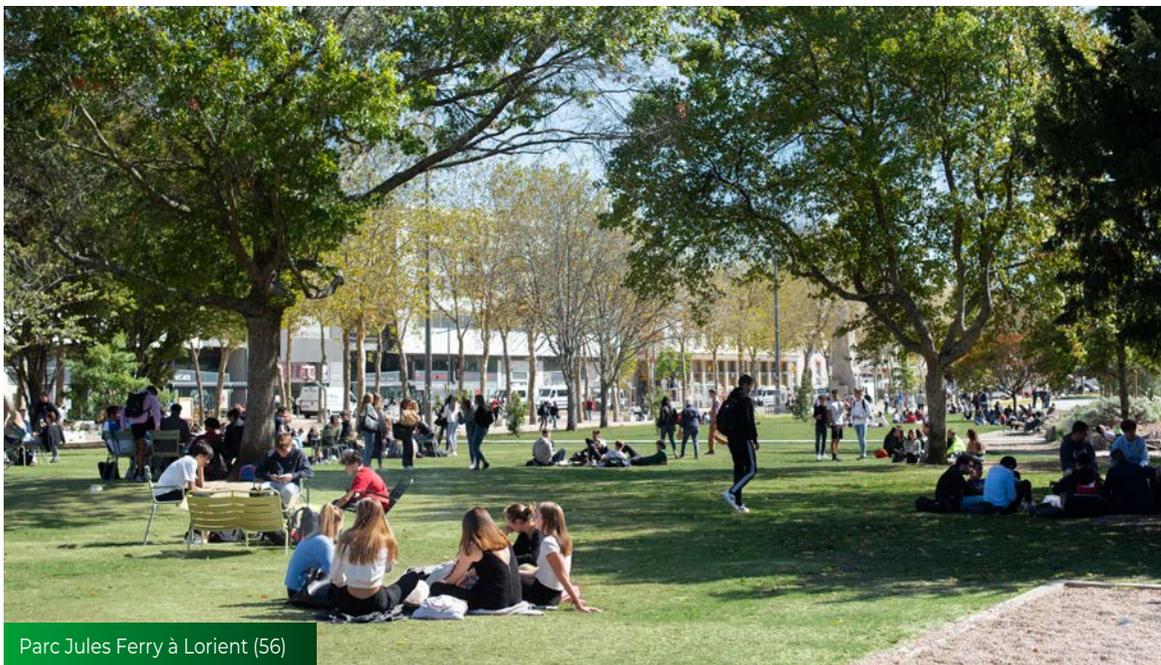
/ Sur l'environnement local et la planète

20 Mt de CO₂ : c'est le volume séquestré par les arbres urbains

-1,4 % de baisse moyenne de température dans les villes en période estivale

11 000 tonnes de polluants atmosphériques absorbées par les arbres urbains

Source : Étude Asterès pour l'Unep, *L'impact des espaces verts en France*, avril 2024.



Parc Jules Ferry à Lorient (56)

© K. Samborska

est le principal bénéficiaire, avec 408 millions d'euros en remboursements évités. L'étude a également estimé que grâce aux espaces verts, 1 million d'euros de dépenses pour l'asthme infantile a été évité, ainsi qu'une somme similaire pour les prises en charge médicales dues aux fortes chaleurs. Des impacts positifs qui pourraient être renforcés en exploitant pleinement le potentiel du végétal. Et pour cause, en augmentant la surface des espaces verts de 14 %, la valeur environnementale et sanitaire pourrait croître de 313 millions d'euros et sauver plus de 2 000 vies. Sur 72 villes étudiées, 43 présentent des surfaces d'espaces verts insuffisantes. En augmentant leurs étendues, il serait possible de stocker 3 millions de tonnes de CO₂, d'absorber 1 700 tonnes de polluants, de réduire la température locale de 0,2 °C et d'éviter 24 400 problèmes de santé supplémentaires ! Cela générerait une valeur additionnelle significative, notamment 270 millions d'euros liés aux volumes des émissions de CO₂ évitées.

“ Pour nous, les enseignements de cette étude sont très clairs : la végétalisation des villes a un impact sanitaire, environnemental et socio-économique direct pour les Français, et nous pouvons, nous devons aller encore plus loin. [...] Les professionnels du paysage œuvrent au quotidien pour la végétalisation et la renaturation des villes, au cœur des territoires. Nous sommes une force vive de la transition écologique avec laquelle il va falloir compter ! »

Nicolas Leroy, président de la commission économique de l'Unep.

L'impact économique positif des espaces verts en 2023* s'élève à 2,3 Mds€ et se répartit ainsi :

447 M€ de dépenses en soins médicaux et hospitaliers évitées

75 M€ de pertes de production évitées pour les employeurs

1,8 Md€ : c'est le coût climatique mondial du CO₂ stocké par les arbres urbains s'il était relâché dans l'atmosphère (coût d'une tonne de CO₂ = 95 €)

Source : Étude Asterès pour l'UNEP, *L'impact des espaces verts en France*, avril 2024.

LE GAZON, LEVIER DE REVITALISATION DES ESPACES URBAINS

Face à la nécessité d'améliorer le cadre de vie urbain et de répondre aux défis du changement climatique, la (re)végétalisation des villes est devenu un objectif indispensable. L'assemblage de strates végétales devient également stratégique pour fabriquer des corridors écologiques résilients. Il est souhaitable d'associer des espèces herbacées avec des arbres et des arbustes pour assurer une bonne dynamique climatique, favorable à la biodiversité.

Ainsi, les gazons offrent de nombreux avantages pour répondre à ces grands enjeux comme la séquestration de carbone dans le sol, la production d'oxygène, l'atténuation du bruit, la baisse de la température ambiante durant les périodes estivales en créant des îlots de fraîcheur, et l'amélioration de la gestion de l'eau de pluie en facilitant la perméabilité et en aidant à la filtration.

“ Avec le réchauffement climatique [...] l'engazonnement a plutôt de beaux jours devant lui. On essaie d'enlever le maximum [des] surfaces bitumées pour avoir du gazon, qui est en général vert une bonne partie de l'année. »

Philippe Huchet, adjoint au maire de Montaigu-Vendée, Commission monde agricole.



Les attentes des utilisateurs finaux (paysagistes, collectivités...) conditionnent en partie la création des nouvelles variétés de gazon. Les semenciers français adaptent leurs critères de sélection pour répondre à leurs besoins, en travaillant sur des aspects comme la résistance à la sécheresse, au piétinement et aux maladies, ou encore l'économie d'entretien ainsi que l'esthétique. Compte tenu de la diversité des objectifs et des solutions possibles, la consultation régulière des professionnels du paysage et des semenciers est essentielle pour faciliter les choix les plus adaptés à ses besoins.



Retrouvez le témoignage d'experts qui ont fait le choix du gazon naturel, ainsi que les bonnes pratiques par les professionnels

du paysage pour la mise en place et l'entretien de vos espaces engazonnés.

FOCUS

LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION POUR LES CHANTIERS DE PAYSAGE

Un grand nombre de marchés publics ou assimilés (bailleurs sociaux, SPL...) prévoit des clauses d'emploi d'insertion obligatoire. Dans la très grande majorité des cas, ces clauses ne sont que quantitatives et ne valorisent pas les actions de formation et d'intégration dans les entreprises. Les structures d'insertion sont sollicitées pour assurer le quota d'heures à produire. Au-delà du risque de manque d'efficacité de ce modèle, l'acte d'achat de la puissance publique génère une concurrence commerciale entre les structures d'insertion et les entreprises. Le but ultime des structures d'insertion doit être le retour à l'emploi et à un parcours de formation et d'évolution professionnelle. Un modèle différent favorisant les partenariats avec les professionnels de l'insertion et de la formation, pour intégrer les candidats en entreprise dès l'acquisition des compétences comportementales nécessaires, permettrait de mieux atteindre cet objectif.

Découvrez notre charte d'engagement sur l'eau dans le cahier central !

VALORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU VÉGÉTAL



En partenariat avec



Organisées par l'interprofession VALHOR, les Victoires du Paysage récompensent les collectivités, les entreprises et les particuliers ayant fait appel aux professionnels du paysage. Qu'il s'agisse d'un paysagiste concepteur pour la conception, d'une entreprise du paysage pour la mise en œuvre ou encore de pépiniéristes ou horticulteurs pour la fourniture des végétaux, tous les acteurs du projet sont valorisés. Ce concours biennuel, soutenu par plusieurs partenaires, dont l'AMF pour l'édition 2024, valorise ainsi l'engagement en faveur d'aménagements paysagers de qualité.

Pour en savoir plus www.lesvictoiresdupaysage.com

CHOIX DES VÉGÉTAUX

Le choix des gammes végétales qui constitueront l'infrastructure verte de l'espace urbain doit permettre aux aménageurs de la ville d'atteindre, grâce aux plantes environnementales, des objectifs stratégiques pour l'avenir des citoyens urbains :



La préservation de la biodiversité urbaine, assurant la conservation des espèces sauvages et l'évolution des associations végétales dans les projets ;

La renaturation de la ville, où les sols et les microclimats imposent lourdement leurs contraintes ;

Le réaménagement de villes oasis, villes-refuges vivables et protectrices, armées naturellement pour affronter les changements et dérèglements.



Pour en savoir plus

RDV aux 12^e Rencontres palette végétale urbaine - 4 février 2025 - Paris



VÉGÉTALISATION DES ÉCOLES : LA 4^E ÉDITION DU CONCOURS RÉVÈLE LES INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS

Chaque automne marque le début d'une nouvelle année d'apprentissage et de découverte pour des milliers d'élèves. Mais cette année, ce n'est pas seulement l'intérieur des classes qui se renouvelle... Plusieurs établissements scolaires, candidats aux Victoires du Paysage 2024, se démarquent par l'intégration du végétal dans leurs aménagements extérieurs. C'est le cas de 3 maîtres d'ouvrage

nommés cette année. Des écoles primaires aux campus de grandes écoles, les maîtres d'ouvrage repensent les espaces de vie et de travail pour créer des environnements plus verts, plus accueillants, et plus inspirants. Ces projets rénovés, créés ou requalifiés, allient esthétique et bien-être, mais aussi innovations en matière de gestion de l'eau, en plaçant le végétal au cœur du quotidien des élèves et étudiants.

Cour d'école René Pion Triel-sur-Seine, Île-de-France



© DR

En réponse aux besoins exprimés par le directeur de l'école, l'aménagement s'est concentré sur la réduction des îlots de chaleur, la prévention des accidents et le bien-être des élèves. En intégrant des éléments favorisant la concentration, la découverte et la biodiversité, ce projet soutient le développement psychomoteur des enfants et enrichit leur expérience éducative.

Cours-jardins à Lille Lille, Nord



© DR

Ce projet vise à transformer les écoles en lieux de nature ludiques et ouverts, tout en intégrant la biodiversité et en créant des îlots de fraîcheur urbains. Une démarche multisites qui enrichit les espaces scolaires et profite aux élèves et aux quartiers.

Cours rose oasis du collège Pompidou Courbevoie, Île-de-France



© Damée Vallét Associés

L'aménagement de la cour du collège de Courbevoie répond à une demande du Conseil départemental pour créer des îlots de fraîcheur. Les objectifs ? Améliorer la qualité de vie avec plus de végétation et de mobilier convivial, optimiser la gestion des eaux de pluie, et augmenter la résilience au réchauffement climatique.



Agir ensemble pour préserver l'eau

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

PYRÉNÉES-ORIENTALES SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CHARTE INTERPROFESSIONNELLE SUR L'EAU



© Charles Parvais

Signature de la charte par l'ensemble des acteurs du collectif à Collioure (66), le 23 juillet 2024

Trop d'eau ou trop peu ? La gestion durable de l'eau est un enjeu éminemment local. Les Pyrénées-Orientales prennent les devants, avec la création d'un collectif interprofessionnel. Soutenu par VALHOR, il propose un pacte « bonnes pratiques pour motiver des dérogations » à la Préfecture, qui signe et soutient.

Le Préfet et le jardinier : une rencontre qui change tout

Le Préfet et le jardinier. Ce n'est pas une fable, mais une histoire vraie, narrée dans une charte, outil inédit pour la gestion durable de la ressource en eau, récemment publiée. Tout commence en février 2023, en marge d'une réunion publique, lorsqu'un entrepreneur du paysage et le Préfet des Pyrénées-Orientales parlent d'eau, cette ressource désespérément rare, dans un département victime d'une sécheresse sans précédent.

Jusqu'alors, la réponse locale semblait évi-

« À travers ce geste, ce sont tous les paysagistes concepteurs, entreprises du paysage, horticulteurs et pépiniéristes ainsi que les professionnels de la distribution spécialisée du territoire qui se mobilisent pour une meilleure gestion de la ressource en eau de la filière. »

Philippe Puig, représentant de la Fédération Jardinerie et Animaleries de France.

dente : limiter les plantations, minéraliser les sols, et opter pour des végétaux adaptés aux climats arides. Pourtant, l'expérience des jardiniers et les études scientifiques démontrent une réalité toute autre : ces solutions superficielles aggravent le problème en perturbant encore davantage le cycle naturel de l'eau.

En effet, l'eau se cultive : deux tiers des précipitations proviennent de « l'eau verte », l'humidité contenue dans les végétaux. Autrement dit, 6 à 7 gouttes d'eau sur 10 qui tombent sur le sol proviennent des végétaux qui y sont plantés, pour peu que l'on respecte quelques règles sensées.

Un collectif interprofessionnel et une charte pour changer la donne

En février 2024, après plusieurs mois de travaux collaboratifs, naît le premier collectif interprofessionnel dédié à la gestion de l'eau dans le secteur du végétal, dans les Pyrénées-Orientales. En lien avec l'AMF, il est présent au Salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics à Perpignan dès fin mars 2024. Le 23 juillet 2024, ce collectif a franchi une étape décisive en signant, avec la préfecture, une charte d'engagement intitulée « Arrosez utile, cultivez la vie ! », à Collioure. Cette charte, véritable outil opérationnel annexé aux arrêtés sécheresse, propose un pacte novateur : en échange de la mise en

« La signature du plan de résilience pour l'eau du département en mai 2024, est la concrétisation de cette volonté forte, partagée par les élus locaux, agriculteurs, professionnels, associations, et l'État, d'engager le département dans une dynamique d'adaptation au travers de projets structurels et de nouvelles pratiques. »

Bruno Berthet, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de Perpignan, signataire de la Charte interprofessionnelle sur l'eau.

œuvre de bonnes pratiques, les professionnels du végétal bénéficient de dérogations pendant les périodes de restrictions d'arrosage. Ainsi, les acteurs locaux sont non seulement reconnus pour leur rôle de « jardiniers de l'eau », mais aussi soutenus dans leur engagement pour des solutions durables.

Un laboratoire pour la gestion durable de l'eau

Alors que la sécheresse sévit depuis plus de deux ans dans le département, le collectif se positionne comme un laboratoire de bonnes pratiques. Cette démarche partenariale est un exemple inspirant. Face au réchauffement climatique et à la perturbation des cycles de l'eau, elle trace un chemin concret pour relever les défis du partage de la ressource. Elle soulève un espoir sans précédent.



©

Parc Bartholdi, Perpignan (66)

UNIR LES FORCES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Les professionnels du végétal et les gestionnaires d'espaces nature en ville se mobilisent activement pour promouvoir des pratiques plus durables, en mettant l'accent sur la gestion efficace de l'eau. Entre charte d'engagement, projets d'innovation, prescriptions techniques et campagnes de sensibilisation, la filière végétale se mobilise pour optimiser l'utilisation de cette ressource inestimable.

Charte locale sur l'eau « Arrosez utile, cultivez la vie ! » Des engagements communs à tous les signataires

1 Communiquer

Pour sensibiliser les différents acteurs concernés (professionnels, décideurs publics, clientèle, grand public et collectivités) une campagne de communication 360° a été initiée. Elle consiste notamment en l'affichage dans tous les points de vente et points d'information des collectivités engagées des conseils et bons gestes pour un arrosage économe. Parallèlement, les signataires s'engagent à organiser des réunions d'information à l'attention des professionnels du secteur, ainsi qu'avec les collectivités, en partenariat avec l'AMF.



Pour une gestion efficace de l'eau POUR et PAR le végétal Vers une mobilisation nationale

Par essence locale, la charte Pyrénées-Orientales constitue un écho concret au « Plan eau » national, lancé par l'État en mars 2023. Catherine Muller, Présidente de VALHOR, souligne « l'importance d'une mobilisation collective pour une meilleure gestion de l'eau dans le secteur du végétal ».

Alors que de plus en plus de départements français subissent des arrêts sécheresse malgré une pluviométrie en apparence suffisante, ou quand d'autres subissent de graves inondations, la démarche est vouée à l'itinérance, dans d'autres territoires, puis dans toute la France. C'est pourquoi élus et gestionnaires d'espaces de nature en ville ont vocation à rejoindre la démarche et que le projet d'une charte nationale a vu le jour pour définir des engagements globaux et partagés. Elle est une source d'inspiration pour des déclinaisons locales adaptées aux enjeux et aux acteurs des territoires. (voir page 4)

2 Adopter des pratiques durables

D'un point de vue technique, les professionnels ayant signé la charte s'engagent à mettre en œuvre des pratiques favorisant une gestion durable de l'eau. Cela comprend l'usage du paillage organique ou de la couverture végétale du sol, l'utilisation d'une palette végétale adaptée, et l'exploitation des eaux non conventionnelles telles que l'eau de pluie, les eaux grises ou les eaux usées traitées. De plus, ils doivent s'efforcer de gérer l'eau à la parcelle en mettant en place des aménagements qui ralentissent et infiltrent l'eau naturellement dans les sols, et en créant des zones de rétention pour les eaux de pluie. Cela passe également par une politique de déminéralisation, dans le but de recréer une trame brune essentielle au cycle de l'eau.

3 Mettre en place des formations et un suivi adéquat

Pour assurer cette mise en œuvre efficace des bonnes pratiques, des notes et guides seront diffusés aux collaborateurs, adaptés aux différents métiers du végétal. Des formations seront également organisées pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux écologiques et à la préservation de la ressource en eau. Enfin, un comité de pilotage et de suivi avec les représentants des branches professionnelles sera mis en place pour évaluer les actions entreprises et assurer leur adéquation avec les objectifs fixés.



© VALHOR

Économiser l'eau grâce au paillage

Le recours au paillage est une des pratiques de gestion sobre de l'eau en rendant plus efficace l'arrosage.

Affiche « Arrosez utile, Cultivez la vie ! », une campagne d'affichage de 10 semaines dans les Pyrénées-Orientales en 2024



Visuels de la campagne digitale, déployés sur les réseaux sociaux en avril 2024

« AU JARDIN, LE SOL EST VOTRE PREMIER ALLIÉ ! »
 Favorise l'infiltration et le stockage naturel de l'eau de pluie ou lors d'arrosages. Il maintient aussi la disponibilité de l'eau pour les végétaux durant les périodes de sécheresse et diminue les besoins en arrosage.



Fiche conseil « Prendre soin du sol »



Des outils à disposition des communes et des intercommunalités pour communiquer auprès des habitants



Agir ensemble pour préserver l'eau

Végétaliser les villes et les villages, en supprimant au maximum les surfaces imperméabilisées et les îlots de chaleur, est une priorité pour préserver l'eau, cette ressource indispensable à l'équilibre urbain et environnemental. Pour bénéficier des services rendus par les végétaux, ils doivent être vivants et en bonne santé ! Arroser suffisamment un jeune arbre c'est assurer sa survie, et garantir que l'investissement qu'il représente en argent, temps et eau pour sa production ne sera pas gâché !

PROFESSIONNELS, ÉLUS, GESTIONNAIRES D'ESPACES VERTS ET DE NATURE, TOUS CONCERNÉS ET ENGAGÉS DERRIÈRE LA CHARTE NATIONALE PROPOSÉE PAR VALHOR.

PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION : PÉPINIÉRISTES ET HORTICULTEURS

- Mettre en place des compteurs sur les puits
- Proposer et mettre en avant les espèces végétales adaptées aux conditions climatiques locales et diversifier la palette végétale
- Continuer de faire évoluer les pratiques et les modes de production pour optimiser la ressource en eau

PROFESSIONNELS DE LA DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE JARDIN

- Conseiller les particuliers sur les paillages naturels et organiques, les bonnes pratiques d'arrosage et la récupération des eaux de pluie

PROFESSIONNELS DU PAYSAGE

Au stade de la conception

- Proposer systématiquement :
 - une gestion alternative des eaux pluviales dans les aménagements
 - une gestion optimisée de l'irrigation dans les aménagements
- Développer une conception différenciée des espaces végétalisés (renaturation, désimperméabilisation...)
- Choix des végétaux : anticiper le changement climatique, diversifier la palette végétale, miser sur les différentes strates (arbres, arbustes, vivaces, espèces herbacées)

Au stade de la réalisation et de la gestion

- Profiter de l'envoi de devis et / ou facture aux clients pour transmettre les fiches de bonnes pratiques sur la gestion de l'eau dans les espaces végétalisés
- Développer un manifeste du paysage à destination des entreprises au niveau national, régional et local, sur les principes de complémentarité Eau / Sol / Plantes
- Mettre en avant l'irrigation raisonnée auprès des clients
- Utiliser l'eau conventionnelle uniquement à défaut d'autres alternatives pour accompagner le développement des végétaux après plantation

GESTIONNAIRES D'ESPACES VERTS ET DE NATURE, ÉLUS

Au stade de la conception et de la création

- Développer une politique de plantation pour créer de l'ombre et des zones de fraîcheur
- Veiller à la bonne qualité du sol en y apportant un amendement organique
- Quand cela est possible, privilégier l'arrosage au goutte-à-goutte et prévoir des bouches d'eau pour permettre de cibler les apports d'eau
- Différencier l'arrosage des arbres, des vivaces et des arbustes

Au stade de la gestion et de l'entretien

- Si possible, privilégier un système de pilotage à distance et installer des compteurs à télérelève
- Former les agents à la gestion de l'eau et à l'utilisation des outils de pilotage
- Gérer en suivant la consommation : bilan annuel des arrosages réalisés par la commune mais aussi par les prestataires



La Roche-sur-Yon (85)

© VALHOR



Pour identifier les professionnels engagés dans la démarche



Consultez la charte d'engagement

LE RÔLE STRATÉGIQUE DU VÉGÉTAL DANS LE CYCLE DE L'EAU

Le végétal est au cœur du cycle de l'eau « verte », qui est l'eau stockée dans les sols et la biomasse. Cette dernière peut être évaporée par les sols, ou absorbée puis évapotranspirée par les plantes. En termes de flux d'eau douce, c'est l'eau la plus importante : on sait de fait que les plantes régulent elles-mêmes le cycle de l'eau*. En matière de gestion de l'eau, les plantes ont un rôle crucial car elles font désormais partie intégrante des « pompes de relevage solaires et des tuyaux de la ville ». L'évapotranspiration naturelle, semeuse de pluie et évacuatrice de ce qu'on appelle désormais « les eaux excédentaires », mérite que les plantes soient considérées autrement que comme des consommatrices de l'eau qui manquerait à tous.

* <https://aquagir.fr/gestion-milieux-aquatiques/connaissances/leau-bleu-et-leau-verte-quelles-differences-et-quelle-gestion/>

Pour en savoir plus

« Planter pour faire tomber la pluie ? », podcast *Natures Urbaines* soutenu par VALHOR, septembre 2023

